Art. 1 But et organisation 'M-Cup' 2017

Art. 1.1

La M-Cup a pour but, sur base d'un règlement technique simple et dans le cadre du Belgian Rally Championship, de rendre plus attrayant la compétition des voitures de la marque BMW appartenant à la classe NCM (Groupes M14, M15 et M16) et d'organiser une compétition interne, où l'égalité entre les voitures est recherchée.

Comme base de règlement, le règlement sportif et technique de la RACB (Belgian Rally Championship) est utilisé.

Art.1.2

La M-Cup est organisée par une association de fait, ici nommée 'Organisatie van de M-Cup'.

Le conseil d'administration de l''Organisatie van de M-Cup' est composé de Baertsoen Boudewijn, Dhondt Chris, Baert Frank et Vandenberghe Tobi. La direction est constituée des membres du conseil d'administration ainsi que de Braeckevelt Kurt, Maertens Marc, Derock Gino et Boulat Franky.

L'organisateur de la M-Cup prend à cœur les intérêts de tous les participants. Les décisions finales seront prises, dans la mesure du possible, en concertation avec les participants.

L'organisateur dela M-Cup va promouvoir celle-ci, s'occupera des contacts avec les organisateurs du rallye, fera le décompte des points, donnera des informations à la presse et essayera d'améliorer le projet si nécessaire ou souhaité.

Art.1.3

Le texte néerlandais du présent Règlement Sportif constitue le texte définitif qui sera pris en compte en cas de différend concernant son interprétation.

Art.2. Participants

Les participants (équipe : pilote et copilote) peuvent s'inscrire durant toute la saison pour participer à la 'M-Cup'. Le pilote a, tout au long de la saison, le libre choix de changer de copilote.

Le droit d'inscription est de € 200 par team inscrit et doit être versé sur le compte de l'Organisation : **Europabank, BE92 6719 5661 8923.** Le paiement doit être effectué avant la participation à sa première épreuve de la 'M-Cup'.

Art.3 Compétitions :

Uniquement les compétitions qui se trouvent sur le calendrier national d'un ASN seront choisies annuellement par les participants lors de la réunion d'évaluation annuelle à la fin de la saison précédente. En principe, ce sont ces compétitions où un critérium est prévu.

Tous les règlements sportifs et techniques du pays où l'épreuve se déroule sont d'application.

Art.4 . Voitures autorisées

Toutes les voitures de compétition de la marque BMW sont autorisées et doivent être conformes au règlement technique du RACB (classe NCM – Groupes M14, M15 et M16))

Directives techniques supplémentaires :

- Uniquement les moteurs atmosphériques sont autorisés avec un maximum de 6 cylindres et une cylindrée de maximum 3300cc (max 1 injecteur par cylindre- double injection par cylindre est interdit) ;
- Injection d'une substance autre que l'essence (comme Méthanol/eau) est interdit ;
- Contrôle de traction (ABS/ESP/ASR/contrôle de traction ou sous tout autre nom) est interdit (y compris les variantes BMW Motorsport) ainsi que l'assistance sur les freins et le réglage de puissance et couple dirigé par l'ECU ;
- Boîte de vitesse séquentielle est autorisée avec un maximum de 6 vitesses avant et 1 arrière;
- Un différentiel à réglage électronique est interdit (uniquement mécanique). Le principe de fonctionnement du différentiel mécanique est libre (disques, …).
- Mapping/programmation des voitures est uniquement autorisé pendant les assistances et tenant compte de l'Art. 48 du règlement sportif du Belgian Rally Championship.
- Le réglage électronique de la suspension est interdit.
- Contrôle electronique ou hydraulique du système de changement de rapport de boite de vitesse est interdite. Uniquement des systèmes mécaniques pour le changement de rapport de boite de vitesse sont autorisés.
- Le système électronique pour changer de rapport de boite via des palettes au volant est interdit.
- Racing-fuel est interdit, uniquement essence standard (98 octane) employé sur la voie publique est autorisée
- Graissage par carter sec n'est pas autorisé

Art.5 Attribution des points

Les points sont attribués sur base des résultats officiels de la compétition tant pour les pilotes que copilotes : 15 – 13 – 11 – 9 – 7 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1.

Les 5 meilleurs résultats de la saison seront pris en compte.

En cas d'ex-æquo à la fin de la saison, c'est le nombre de premières places qui est pris en compte. S'il y a toujours ex-æquo, c'est le nombre de deuxièmes places et ainsi de suite.

Chaque participant qui a pris le départ à une des compétitions nommées (au-moins la première CH passé) reçoit un " point de participant" supplémentaire. Pour être classé dans le championnat, un participant doit pouvoir rentrer au moins 2 résultats.

Art.6 Calendrier 2017

25/02/2017 :	Rally van Haspengouw (B)
08/04/2017 :	TAC-Rally (B)
20/05/2017 :	Sezoensrally (B)
08&09/07/2017 :	GTC Rally (NL)
01&02/09/2017 :	ConXion Omloop van Vlaanderen (B)
30/09/2017 :	East Belgian Rally (B)

Art.7 Prix

Après chaque épreuve, une coupe sera prévue par l'organisateur du rallye pour la 1ere, 2ème et 3ème place. D'autres prix pourront être attribués.

Art. 8 Publicité obligatoire

Les concurrents à la 'M-Cup' sont obligés de mettre les publicités suivants sur leurs voitures (excepté dans les cas d'un conflit avec les propres sponsors) :

8.1 B4dating.com

Sur les E30 la publicité doit être mise entre les 2 clignoteurs avant (en-dessous du vert) :

Sur les E36/E90 la publicité doit être mise à gauche et à droite de la plaque avant :

Sur les 1M/E87 la publicité doit être mise à gauche et à droite de la publicité 'ConnectUs' :

8.2 Hankook

Au moins 4 autocollants de 38x7 cm de Hankook sur chaque voiture qui participe à la 'M-Cup' (flancs avants et pare-choque arrière) comme illustré sur la photo. Ces autocollants seront mis à disposition des teams.

8.3 M-Cup
Au moins 2 autocollants de l'organisation de la M-Cup seront mis à disposition et doivent être apposés à hauteur des rétroviseurs (ou sur les protections des rétroviseurs)

Art. 9 Prix offerts par les sponsors

Des conditions spéciales seront applicables pour les pneus Hankook, exclusivement réservées aux participants au M-cup. Veuillez prendre contact avec Kronos Racing – Charles-Antoine Hastir (GSM : +32 479 97 15 14 – Email : charly@kronostyres.com)